

**Ville de Dieppe – Budget Principal**  
**Régularisation des écritures de transferts d’immobilisations vers les budgets « Parking du centre balnéaire » et « locations de salles »**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*  
*Nombre de conseillers en exercice : 39*  
*Nombre de présents : 33*  
*Nombre de votants : 39*

**LE 16 DECEMBRE DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. Thierry LEVASSEUR (à partir de la question n°10), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n°10), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°35), Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°35), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°10), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : M. LEVASSEUR Thierry (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n° 9), Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés** par M. LEVASSEUR Thierry à M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question n°9), Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°9), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°36), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°36), Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°9), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que les budgets «Parking du centre Balnéaire» et «Locations de Salles» ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité par la Direction Générale des Finances. Ce contrôle portait sur les déclarations de TVA pour la période du 01/01/2007 au 31/10/2009.

Conformément à la demande de la Direction Générale des Finances, la TVA à récupérer a été recalculée pour chaque établissement en suivant une répartition par lot.

A l'issue de ce contrôle il s'avère qu'il a été déclaré trop de TVA déductible sur ces deux budgets, ce qui a une incidence directe sur les transferts d'immobilisations qui ont eu lieu entre le budget de la ville et les budgets «Parking du centre balnéaire » et « Location de salles ».

Considérant l'avis émis par la commission n° 1 réunie le 06 décembre 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Trésorier Principal à constater les opérations d'ordre non budgétaires suivantes, afin d'ajuster les comptes d'immobilisations et de TVA :

**Budget parking :**

⇒ Entrée d'immobilisation

Dépenses	Compte 2138	2 417 213,63 €
Recettes	Compte 181	2 417 213,63 €

⇒ Sortie d'immobilisation

Recettes	Compte 2138	57 481,22 €
Recettes	Compte 2138	1 595 647,06 €
Dépenses	Compte 181	1 653 128,28 €

**Budget location de salles :**

⇒ Entrée d'immobilisation

Dépenses	Compte 2138	406 829,16 €
Recettes	Compte 181	406 829,16 €

⇒ Sortie d'immobilisation

Recettes	Compte 2138	6 022,71 €
Recettes	Compte 2138	281 737,33 €
Dépenses	Compte 181	287 760,04 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Corinne HELARY-PLANCHON  
Directrice Générale Adjointe des services**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--